

Compléments sollicités

1 Table des matières

1	DIAGNOSTIC DE LA FILIERE « NUTRITION ANIMALE » DE GUYANE	2
1.1	Le « micro-marché » guyanais de l'alimentation animale	2
1.2	De réelles spécificités guyanaises	4
1.3	Attentes des acteurs locaux sur le sujet	6
1.3.1	Attentes des éleveurs et de leurs représentants.....	6
1.3.2	Attentes des partenaires institutionnels	7
1.4	Le panorama des acteurs du marché guyanais de l'alimentation animale	9
1.5	Estimation des besoins en alimentation animale à moyen terme	11
2	CREATION D'UNE FILIERE LOCALE DE PRODUCTION DE GRANDES CULTURES.....	12
2.1	Conditions d'émergence de cette filière.....	12
2.2	Moyens d'accompagnement nécessaires.....	13

1 DIAGNOSTIC DE LA FILIERE « NUTRITION ANIMALE » DE GUYANE

En 2020, aucun aliment destiné aux élevages de Guyane n'est issu de ressources locales. L'intégralité des matières premières sont importées. Compte tenu du soutien financier européen disponible via le POSEI (volet RSA), la quasi-totalité des aliments ou des matières premières proviennent d'Europe continentale. Le soja trituré en Europe puis acheminé ensuite en Guyane provient du continent américain.

Seule exception à ce fonctionnement « en routine » en 2018 et pour partie 2019, avec l'importation de brisure de riz en provenance du Suriname par le provendier de Guyane. Cette pratique a disparu depuis compte tenu de la faiblesse (et la dispersion) des volumes sollicités par la Guyane représentant un très faible intérêt pour les décortiqueurs surinamais dimensionnés pour traiter de gros volumes.

A ce jour, les matières premières (MP) usitées pour l'alimentation animale de Guyane ne sont pas garanties « sans OGM ».

1.1 Le « micro-marché » guyanais de l'alimentation animale

Le logiciel CALAO de l'ODEADOM comptabilise l'ensemble des demandes de soutien financier (mesure RSA) des acteurs locaux relatives aux volumes d'importation d'aliments complets et de Matières Premières (MP) ou de compléments minéraux et vitaminiques (CMV) utilisés pour la fabrication d'aliments en Guyane à destination de l'ensemble des éleveurs du territoire.

En 2018, le volume demandé a porté sur 15 030 tonnes. Même si l'on intègre une possible demande non honorée par ce mécanisme, à hauteur de 10% (estimation à dire d'expert), le total des besoins du territoire n'excède pas 16 500 tonnes / an.

NB : Ce chiffrage ne tient pas compte de la multiplicité des formules alimentaires nécessaires pour couvrir la diversité des espèces animales présentes (minimum 10) ni des fluctuations des besoins physiologiques (démarrage, croissance, finition, allaitement, gestation, entretien, ...)

La 1^{ère} conclusion de cet état de fait est la suivante : **la rentabilité économique et la pérennité financière d'un seul opérateur n'est pas assurée avec de tels volumes**, et son corollaire : **la production locale de toutes les formules alimentaires est impossible**, tout particulièrement pour celles demandant de petits volumes (cailles, canards, bio, ...) ou une technicité pointue (aliment^{1^{er}} âge, ...).

Il est donc clairement illusoire d'imaginer que deux opérateurs différents puissent exister sur ce marché, sauf à :

- reporter sur les « clients » (i.e. les éleveurs) les surcoûts et donc en bout de chaîne les consommateurs guyanais, dont le pouvoir d'achat est très limité. Ceci est particulièrement vrai pour les espèces animales dites « granivores » i.e. grandes consommatrices d'aliment (porcs et volailles) qui constituent en Guyane plus de 85% des viandes consommées.
Pour mémoire, les volumes totaux d'aliment du bétail de Guyane correspondent à seulement 3 semaines d'activité d'une usine TERRENA Ouest,
- sacrifier les process permettant d'obtenir une qualité du produit fini en vue de produire à moindre coût que son concurrent direct sur le territoire.

Ces deux options sont clairement néfastes pour les éleveurs et la rentabilité de leurs élevages. La précédente conclusion est une illustration d'une spécificité des RUP reconnue par l'Union Européenne dans le cadre du déploiement du POSEI : « *l'étroitesse du marché* ».

2^{ème} conclusion : **un prix élevé d'aliment (local ou importé) ne permet pas l'essor d'une production locale « cœur de gamme »** mais la maintient durablement au mieux à un complément de gamme (cas du porc local), voire à une « niche » (cas des volailles fraîches de Guyane).

Dans sa publication de mars 2020, les Réseaux de Références des Antilles dressent la décomposition du coût de production d'un kg de porc local (méthode nationale établie par IDELE, Institut technique de l'Élevage). L'aliment représente 2/3 du coût de production total et plus de 90% des charges opérationnelles. Ces ordres de grandeur sont à minima transposables à la Guyane (cf. comparatif des prix d'aliments entre les 3 DOM Atlantiques).

Corollaire de ce constat : aucun développement structurel des productions locales n'est possible sans une approche filière et la détermination d'une chaîne de valeur partagée entre l'ensemble des maillons de cette filière, transparente, régulièrement suivie dans le cadre d'un observatoire afin de pouvoir y apporter les ajustements nécessaires selon l'évolution de certaines composantes du marché (fluctuations des MP, des coûts de transport, des réglementations, ...). Dans le contexte de l'étude actuelle, il est important de rappeler que cette conclusion s'applique aussi bien à un produit importé, fabriqué localement avec ou non des ressources locales ou régionales.

Les perspectives d'évolution à 2027 ne sont pas de nature à changer les conclusions précédentes. En effet, augmenter la production de volailles de chair de 1000 sujets/semaine correspond à un besoin annuel supplémentaire de l'ordre de 250 tonnes d'aliment, soit 2% de la situation actuelle. Quant à la production porcine, la filière connaît une progression structurelle linéaire. Une progression de l'ordre de 50 tonnes par an correspondrait également à un besoin annuel supplémentaire de l'ordre de 250 tonnes d'aliment.

1.2 De réelles spécificités guyanaises

La première d'entre elles est que ce sujet est clivant voire « passionnel » au sein des acteurs des filières animales guyanaises. Cette situation n'est pas nouvelle mais ne s'est pas atténuée depuis 7ans, notamment dans un contexte de moyens financiers alloués insuffisants pour satisfaire l'ensemble des demandes des bénéficiaires.

Le sujet de l'alimentation animale en Guyane est accaparé par la seule gestion des fonds du POSEI dédié au volet alimentation animale : le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA).

Cette situation est en partie le fruit de l'histoire (récente) de l'élevage en Guyane où des éleveurs pionniers (pour certains installés lors du Pan Vert) ont pu bénéficier, à titre individuel, du dispositif de soutien communautaire (RSA).

En Guyane, en 2020, 22 bénéficiaires du RSA sont reconnus par la DGTM (ex-DAAF). Sur tous les autres territoires domiens, le bénéficiaire exclusif du RSA -volet alimentation animale est le provendier local qui doit répercuter cette aide à l'utilisateur final d'une part, et doit assumer pleinement sa responsabilité d'opérateur unique sur le territoire d'autre part.

Lors des discussions menées en 2016 par l'Interprofession Elevage de Guyane (INTERVIG), avec l'ensemble des acteurs de l'élevage en Guyane, les deux éléments suivants avaient fait consensus. Il est important d'en faire mention dans la phase de diagnostic de l'étude en cours :

- **Pas de développement possible des productions animales guyanaises sans usine locale.** Ceci est partagé pour les « marchés/productions phares » que sont en Guyane les viandes de volailles et de porcs. Dans les 3 DOM Atlantiques, ces trois filières (chair et œuf pour les volailles) représentent 80% des volumes commercialisés par les provendiers locaux.

Cette assertion s'appuie sur la fragilité de desserte et/ou de fonctionnement du Grand Port Maritime de Guyane, comme l'ont illustré de façon criante les événements sociaux de 2017 en Guyane puis en France hexagonale fin 2019.

Sans capacité de production locale d'aliment du bétail, les élevages guyanais de monogastriques sont très vulnérables face à ces situations peu prévisibles et les filières correspondantes non pérennes en l'état actuel de la situation.

Toutefois, cette condition nécessaire est clairement apparue insuffisante depuis début 2019 lorsque l'usine ALIMAC de Macouria a été dans l'incapacité d'honorer les besoins immédiats des éleveurs de volailles, faute de stocks minimum suffisants, d'anticipation adéquate au regard du contexte local et international ou de respect du process relatif à l'usage d'antiparasitaires.

En synthèse, pour assurer la pérennité des filières animales locales, la Guyane doit disposer d'une usine locale ET d'un stock de sécurité suffisant pour pallier les imprévus récurrents, à minima pour les aliments monogastriques.

- **Les éleveurs (et in fine le consommateur guyanais) ne doivent pas et ne peuvent pas « payer pour une usine qui n'aurait pas les moyens de prospérer »** sur la base du marché local guyanais. Il n'y a pas d'avenir pour les filières animales de Guyane sans une usine viable.

Pour mémoire, dans les DOM Atlantiques, les provendiers assurent également très souvent la fonction de « bailleur de campagne », en l'absence de positionnement des établissements bancaires locaux et/ou selon l'assise financière des OP dont ils sont adhérents (coopératives, SICA, ...). Une usine dont la viabilité financière n'est pas assurée ne dispose pas de la trésorerie permettant d'assurer cette fonction de bailleur par défaut.

Le dispositif de soutien financier actuel (Régime Spécifique d'Approvisionnement, RSA) est une « solution » de court terme et gagnerait grandement à être amendé au regard des perspectives d'approvisionnement local et/ou régional en matières premières (céréales, soja, protéines de poisson, ...). Il n'offre aucune perspective au regard des ambitions de développement économique du territoire guyanais : l'enveloppe nationale RSA risque fort de rester figée pour la prochaine programmation 2021 – 2027, et la Guyane n'émarge actuellement qu'à hauteur de 8% de cette enveloppe nationale, hors Mayotte (Source : RAE ODEADOM, données 2018).

Le dispositif actuel ménage encore exclusivement les intérêts (a priori divergents) d'éleveurs bovins historiques et du provendier local, et ne contribue pas à l'émergence d'une « solution globale » via la responsabilisation des acteurs, comme c'est le cas aux Antilles ou à la Réunion.

Par ailleurs, aucune évaluation ni suivi de l'efficacité de ce dispositif n'est mis en œuvre au niveau local afin de s'assurer de l'atteinte de l'objectif premier du RSA :

- Les évolutions des prix de vente des aliments locaux en 2020 l'ont démontré sans ambiguïté : hausse significative en mars (cf. partie sur les comparaisons de prix entre DOM Atlantiques) correspondant à celle d'une réévaluation d'une aide MFPA dont bénéficient les éleveurs guyanais de porcs et de volailles,
- L'enveloppe budgétaire allouée à la Guyane est insuffisante pour couvrir les besoins. Toutefois, en l'absence de l'activation d'un pilotage local, l'enveloppe 2020 a été sous consommée de près de 12%, soit une perte économique de plus de 250 k€.

1.3 Attentes des acteurs locaux sur le sujet

1.3.1 Attentes des éleveurs et de leurs représentants

La nécessité de disposer d'une usine locale n'est pas un point d'achoppement pour les éleveurs guyanais, même pour ceux qui ont des cheptels herbivores, si et seulement si les conditions suivantes sont honorées durablement :

- La fabrication locale d'un **aliment de qualité**
Pour les éleveurs, cela se traduit notamment par la possibilité d'atteindre de bons objectifs zootechniques, adaptés aux conditions climatiques locales. Cela passe par la mise en marché d'un aliment conforme à la réglementation (sanitaire, étiquetage, ...), une régularité de l'aliment (composition, poussières ou brisures, ...) et surtout par une qualité de conservation assurée quelle que soit la saison.
Il y a eu dans les dernières années de fréquents soucis de fabrication dont la communication par le provendier local a été a minima déficiente. Pour de nombreux éleveurs (dont certains membres des OP de monogastriques), la confiance est rompue. Pour certains d'entre eux qui ont été victimes de ces « couacs », on peut même parler de défiance qui peut contribuer à fragiliser la structuration progressive des filières animales.
Une certification qualité de l'usine et des suivis objectifs menés durant plusieurs années en élevages sous l'égide d'un institut technique (via le dispositif RITA par exemple)

pourraient être de nature à reconstruire un lien de confiance entre le provendier et les éleveurs.

- Un **prix d'aliment local** rendu élevage qui soit transparent dans son mode d'élaboration, établi pour une « longue » période à définir collégialement, et encadré par les « *autorités compétentes* ». Ce sujet pourrait être débattu, entériné et suivi régulièrement en Sections interprofessionnelles rassemblant l'ensemble des maillons, de l'approvisionnement jusqu'à la distribution auprès du consommateur guyanais. Il peut faire l'objet d'un accord interprofessionnel responsabilisant l'ensemble des acteurs,
- « ***Pas d'usine locale sans matières premières locales ou régionales*** ». Cette attente est notamment à l'origine de la sollicitation de la présente étude. En effet, pour les éleveurs, l'activité actuelle de « *broyage –ensachage* » est sans valeur ajoutée pour l'économie locale mais à fort coût au regard d'un process analogue massifié dans l'hexagone. De plus, pour les éleveurs, travailler davantage avec les ressources régionales est de nature à sécuriser l'approvisionnement en matières premières aujourd'hui exclusivement dépendant de transports transatlantiques. Pour certains d'entre eux, cet argument est également d'ordre environnemental (moins de transport, réduction de l'empreinte carbone, ...) mais également un moyen de renforcer l'image des viandes locales et corriger une faiblesse actuelle : « *on peut communiquer sur le zébu qui pâture dans les savanes guyanaises, mais pour les volailles et le porc, qu'est-ce qui est local ?* »
- **Pas d'aliment OGM**
Cette attente est devenue une condition sine qua none pour les éleveurs et leurs représentants, soucieux de pouvoir apporter cette garantie auprès du consommateur guyanais. Le provendier local est le seul opérateur des DOM atlantiques à ne pas être « *encore passé en non-OGM* », les Antilles proposent un aliment garanti sans OGM depuis 2019.

1.3.2 Attentes des partenaires institutionnels

Elles sont en grande partie convergentes avec celles exprimées par les producteurs, tout particulièrement sur le volet qualité et régionalisation des ressources. Il s'agit également d'un enjeu d'image très important pour les viandes locales, compte tenu des attentes des consommateurs.

Cette position a été explicitement mentionnée à la délégation interprofessionnelle qui s'était rendue à Bruxelles rencontrer un responsable de la cellule en charge du dossier au sein de la Commission Européenne (M. CHAUVIN, le 10/12/2018).

Comme précisé précédemment, le POSEI comporte un volet spécifique relatif à l'alimentation animale dénommé RSA (tome 4, chapitre 5, Mesure 6) doté d'une enveloppe financière fixée par programmation budgétaire européenne (2014-2020 puis prochainement 2021-2027). Le montant annuel pour l'ensemble des DOM est actuellement de 27 M€, dont 2,1 M€ pour la Guyane.

Une décision technique est rédigée annuellement par l'ODEADOM pour préciser les conditions et modalités d'accès à ces aides. La décision technique 2020 est jointe au présent rapport ([annexe 1](#)).

Actuellement, seuls les produits en provenance de l'Union Européenne peuvent bénéficier d'une aide directe dans le cadre du RSA, notamment afin de garantir qualité et régularité d'approvisionnement. Pour des produits issus de pays tiers, des exonérations de droits de douanes sont possibles et prévues (cf. [annexe 2](#) - fiche Guyane concernant les brisures de riz).

Toutefois, depuis 2019, l'ouverture vers un approvisionnement avec davantage de proximité est mentionnée. En page 204 de l'actuel programme POSEI 2020, la mention est encore plus explicite :

« A terme, les opérateurs des DOM seront incités à s'approvisionner prioritairement sur pays tiers. Ces courants d'échange sont conditionnés à l'existence de lignes maritimes ou aériennes plutôt régulières en raison des quantités opérées et de la qualité sanitaire desdits produits.

Considérant que la fiche financière est annuelle, le basculement progressif de l'origine des produits pourra donc être envisagé ultérieurement. Compte tenu des enjeux, un tel basculement pourra être retenu sur la base d'expertises préalables sur les produits, des origines potentiellement concernées, et de la mesure de l'impact économique de ces nouvelles orientations sur les secteurs productifs. »

Forte de ces éléments, INTERVIG a déposé en fin d'année 2020 auprès du Pôle Affaires Européennes de la Collectivité Territoriale de Guyane, une demande de financement sur fonds INTEREG – PCIA en vue d'étudier les possibilités de créer une liaison régulière avec l'état voisin brésilien (Amapa) pour disposer de ressources régionales (maïs, manioc, soja, ...) à court terme d'une part, de préparer un possible transfert de savoir-faire technique braso-

guyanais en vue de déployer une production guyanaise de grandes cultures à moyen terme d'autre part.

Il est également important de noter qu'avec l'ouverture d'un PIF (Poste d'Inspection Frontalier) en 2022 à Rémire – Montjoly, les exportations potentielles d'aliment et/ou de matières premières transformées (exemple : tourteau de soja) de Guyane vers les Antilles deviendront éligibles au dispositif RSA des Antilles, dans sa forme actuelle.

1.4 Le panorama des acteurs du marché guyanais de l'alimentation animale

- *Identification des acteurs clés locaux*

En 2020, un opérateur assure en Guyane l'exclusivité de la vente d'aliments produits localement. Il s'agit de la **société ALIMAC** dirigée par M. EDOUARD. Elle fait partie du groupe SOREIDOM dont le principal actionnaire est M. Xavier AUGIER de MOUSSAC. Les volumes produits ont fortement fluctué sur les dernières années au gré des importations d'aliment fini et/ou des capacités de production de l'usine, basée à Macouria (Soula). Depuis 2019, ils se situent autour de 6 500 tonnes et les formules élaborées sont principalement destinées aux élevages de porcins et de volailles (chair & ponte), tout particulièrement ceux adhérents des organisations de producteurs (coopératives, ...).

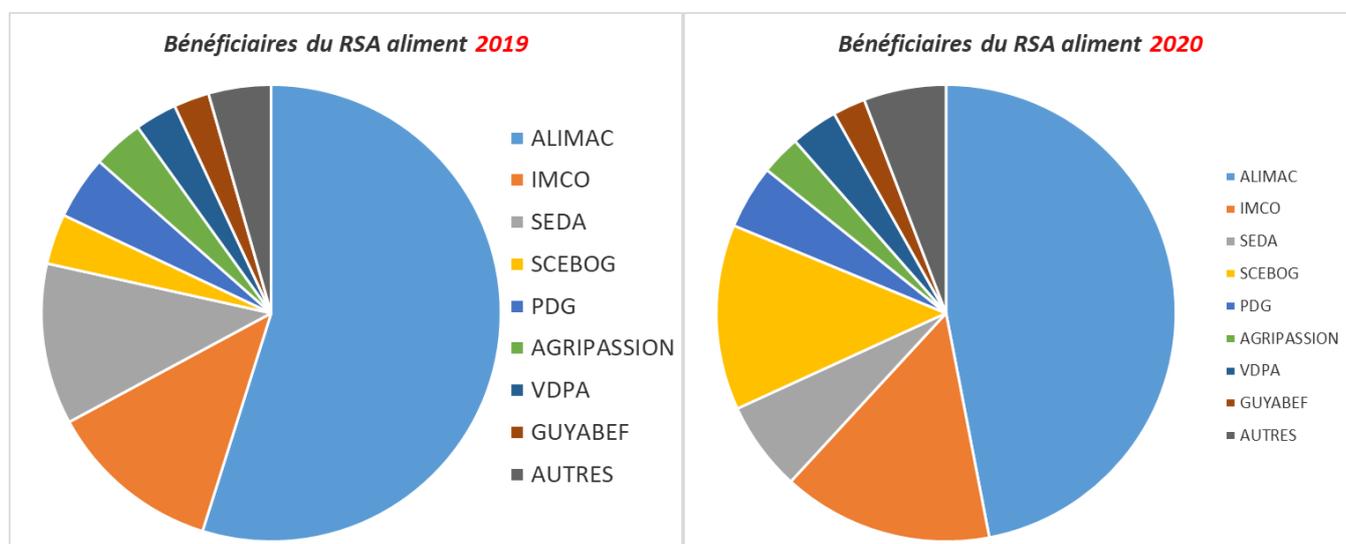
La même équipe dirigeante détient également la **société IMCO SAS** dont l'activité principale est l'importation et la vente d'aliment fini provenant de France hexagonale, destiné aux éleveurs de Guyane. Cette société dispose de plusieurs points de vente en Guyane : deux à Cayenne (ZA Galmot et ZA Collery), un à Macouria (Soula) et un à Saint-Laurent du Maroni.

L'activité de ces deux entités représente environ 2/3 des volumes d'aliments du bétail commercialisés en Guyane, soit près de 10 000 tonnes par an.

Il existe en Guyane une seconde unité de fabrication d'aliment, de format FAF (Fabrication d'Aliment à la Ferme). D'une capacité annuelle de 1 000 tonnes, la **SEDA** appartient à la famille DUCAT, famille historique de l'élevage de Guyane. Les fils, co-gérants, constituent la seconde génération d'exploitants de cette unité associée à une exploitation de poly-élevages : porcs, bovins, caprins et ovins.

La famille DUCAT dirige également l'entreprise VIVENDA SAS, principal opérateur local de transformation de viandes locales, détentrice de la marque « Sav'yane ».

Depuis 2019 et l'essor de son activité porcine, la **coopérative SCEBOG** a fortement développé son activité de vente d'aliment fini auprès de ses éleveurs de bovins et de porcins. Sa part de marché a progressé « au détriment » d'ALIMAC / SEDA (import vs production locale).

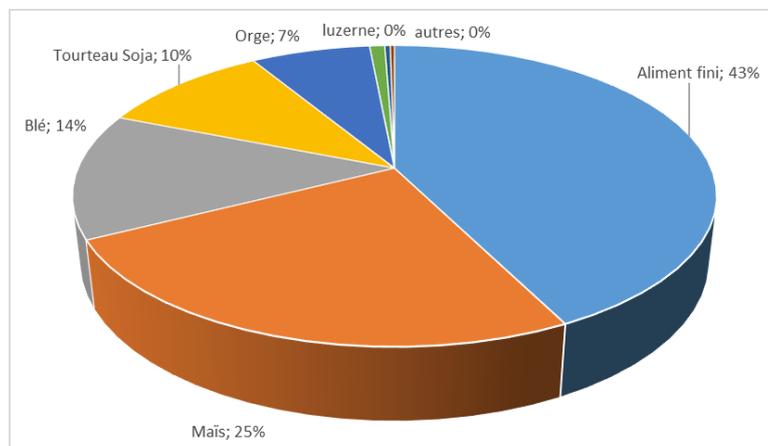


Source : CALAO, 2020

Figure 1 : Panorama des opérateurs guyanais de l'alimentation animale

- *Chiffre des volumes importés par type (MP vs aliment fini)*

En 2020, les besoins d'aliments du bétail de la Guyane se situent à 16 000 tonnes. Dans le contexte actuel, environ 45% de l'alimentation est importée sous forme de produit fini manufacturé en France hexagonale (source : extraction 2020, CALAO); le reste sous forme de matières premières usitées pour la fabrication locale d'aliment ou directement distribuées aux animaux (cas d'une partie du maïs importé notamment).



Source : CALAO, 2020

Figure 2 : Décomposition des intrants utilisés en alimentation animale en Guyane

1.5 Estimation des besoins en alimentation animale à moyen terme

Hormis une stabilité observée en 2020 en raison des impacts de la gestion de la pandémie sanitaire en cours, les filières d'élevage de Guyane sont en croissance annuelle régulière (respectivement +12% et +9% en 2018 et 2019 pour les viandes de boucherie). Avec la pandémie COVID, la demande en produits locaux a connu une très forte progression.

Dans les conditions actuelles de marché, les organisations de producteurs pourront être en mesure de répondre à cette demande croissante pour les productions monogastriques (porc & volailles) mais très difficilement pour les viandes issues des cheptels de gros ruminants (bovin & bubalin, 15% du marché des viandes consommées par les Guyanais). Toutefois, ces productions basées sur le pâturage des savanes et/ou prairies et très peu consommatrices d'aliment impactent peu sur les besoins en alimentation animale (< 10%).

En 2019, la production locale de volailles de chair représentait moins de 5% du marché total guyanais, évalué à près de 14 000 tonnes par an. En effet, la Guyane consomme, comme ses voisins du Plateau des Guyanes, plus de 40 kg de viandes de volaille/hab./an, ce qui constitue la principale viande consommée (près de 70% de la consommation totale de viandes).

En tenant compte de ces dynamiques de production d'une part, et des projets de développement qui seront mis en œuvre dans le cadre du Plan de relance d'autre part, les besoins d'aliments du bétail sont estimés autour de 25 000 tonnes en 2027.

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Tonnage total	16 000	17 200	18 400	19 700	21 000	22 500	23 950	25 500

Tableau 1 : Projection des besoins en alimentation animale en Guyane

2 CREATION D'UNE FILIERE LOCALE DE PRODUCTION DE GRANDES CULTURES

2.1 Conditions d'émergence de cette filière

Ce sujet a été évoqué à de nombreuses reprises depuis une dizaine d'années en Guyane, tout particulièrement dans la continuité des travaux du CETIOM, qui n'ont pas permis d'enclencher une phase de développement opérationnel ou lors de la présence en Guyane d'IKARE, l'Institut Karibéen & Amazonien de l'Élevage.

La situation des grandes cultures en Guyane comporte des similitudes avec celle de l'élevage dans les années '70 au moment du Plan Vert. L'élaboration d'un business plan, d'une matrice des coûts, d'une liste positive et d'un chiffrage des investissements utiles à l'émergence d'une nouvelle filière sont des éléments nécessaires mais pas suffisants pour s'assurer de la réussite d'un tel projet.

En effet, il est également impérieux de consolider les aspects suivants, préalablement au déploiement d'un tel projet structurant et gage de pérennisation des filières animales guyanaises :

- Solutionner durablement la question de l'approvisionnement en semences adaptées au contexte pédoclimatique local et réglementairement utilisables sur le territoire national,

- Mettre en place un partenariat avec les opérateurs de R&D de l'Amapa qui produisent des grandes cultures dans des conditions « analogues », à la frontière Est de la Guyane (via le projet INTERVIG sur fonds PCIA par exemple),
- Identifier de possibles « porteurs de projets » guyanais prêts à s'investir durablement sur le sujet sur leurs exploitations (durée de 5 à 10 ans),
- Former et accompagner ce petit noyau de personnes, notamment via des échanges avec leurs homologues producteurs dans l'Amapa,
- Réaliser des essais locaux « en conditions d'agriculteurs » en assurant une très large vulgarisation de ces opérations pendant leur déroulement puis au moment des premiers résultats cultureux et rotationnels (via le RITA par exemple),
- En plus des capacités d'investissement rapidement mobilisables, disposer des moyens humains (et financiers) de coordination de ce projet sur 5 ans minimum,
- Tisser les partenariats et conventionnements nécessaires (tout particulièrement avec le provendier local) au bon démarrage de la mise en marché. Cet élément est essentiel à l'essor du projet guyanais, comme l'illustrent les deux éléments suivants :
 - si via le projet YAN'AMAP porté par INTERVIG, l'importation de matières premières en provenance du Brésil donne de bons résultats techniques et économiques, le déploiement d'une filière guyanaise n'apparaîtra pas de facto « attrayant » pour le provendier guyanais,
 - des investissements seront nécessaires au provendier (trituration du soja) dans la perspective d'un usage de ces matières premières en Guyane (voire aux Antilles), d'où la nécessité de coconstruire les conditions et moyens permettant de sécuriser un tel investissement habituellement réalisé pour des volumes bien plus conséquents.

Cette recommandation concerne plus largement l'ensemble des compétences qu'un tel projet va nécessiter de créer et/ou de consolider en Guyane : machinisme agricole, analyses de différentes natures (test de maturité du maïs avant récolte, qualité des semences, OGM, ...), conseil agronomique, ...

- Construire et pérenniser (via des soutiens du POSEI- MFPAL Guyane) le bon positionnement tarifaire des matières premières locales, tout particulièrement au regard de l'objectif de conquête du marché local des viandes de monogastriques (volailles & porcs).

2.2 Moyens d'accompagnement nécessaires

Initier le développement d'une filière de grandes cultures en Guyane est un **véritable défi** eu égard à la situation actuelle (exemple : la quasi-absence d'une ingénierie locale en machinisme agricole).

Cette ambition ne peut que s'inscrire dans le temps, ce qui nécessite de facto de s'assurer d'un soutien financier public pérenne (minimum 5 ans), tout particulièrement lors des périodes critiques pour la trésorerie des porteurs de projet que constituent les changements de programmation budgétaire (cf. expérience IKARE en 2015 lors de la transition 2014-2020).

Afin de s'assurer un maximum de chances de réussite, un tel projet devra être :

- porté par un acteur local disposant d'une bonne assise et/ou d'une assurance de disponibilité financière à court et moyen terme (exemple : CAP'VALORA ?),
- élaboré de façon partenariale, en identifiant les nombreuses compétences nécessaires et en mobilisant ces dernières auprès des acteurs (locaux ou non) reconnus sur le sujet.

Prenons l'exemple du matériel agricole : qui en assure l'achat (une CUMA locale ?), la gestion et l'entretien quotidiens, le suivi des stocks de pièces de renouvellement, la logistique transport, ...

Des questions analogues se posent sur les semences utilisables et mobilisables, sur le conseil agronomique aussi bien pour les essais que lors du déploiement du projet à plus grande échelle, ...

- mené en toute transparence via la constitution et l'animation d'un comité de pilotage (COFIL) associant les partenaires ET les représentants professionnels des usagers (éleveurs),
- disposer des moyens humains adéquats pour pouvoir conduire un tel projet, sur un minimum de 5 ans. Cela passe notamment par :
 - un binôme chef de projet (profil ingénieur agronome ayant des connaissances sur les modalités de développement et une sensibilité économique) et technicien de terrain (technicien supérieur ayant de l'expérience en expérimentation culturale),
 - un encadrement projet (via la direction du porteur et/ou un appui externe ayant ses compétences),
 - des contributions ponctuelles thématiques (chauffeur d'engins agricoles, transports, analyses, ...)

Ce point constitue la pierre d'angle de l'édifice, et tout particulièrement la capacité à conserver ce binôme a minima sur la durée du projet. En effet, la Guyane est très

(trop ?) souvent sujette à des appuis (certes qualitatifs) de trop courte durée d'ingénieurs et/ou de techniciens qui ne permettent pas de valoriser leur « appropriation » des spécificités guyanaises d'une part, ni un transfert suffisant de leurs connaissances auprès du public cible d'autre part. Le coût annuel d'un tel binôme doté des moyens de fonctionnement (véhicule, ordinateur, téléphone, ...) est de l'ordre de 100 k€.

En premier chiffrage, le budget d'accompagnement humain d'un projet de création d'une filière de grandes cultures en Guyane peut être estimé à 850 k€ (pour une période de 5 ans).